



## DOCUMENT FINAL

### ***Stratégie Conjointe Afrique-UE Partenariat Stratégique Migration, Mobilité et l'Emploi***

#### **L'atelier sur l'Emploi, la Protection Sociale et l'Emploi Décent en Afrique- Partage d'expérience sur l'économie informelle**

*30 juin-2 juillet 2010, Dakar*

L'Union Africaine et l'Union Européenne se félicitent des résultats obtenus qui constituent la première pierre pour renforcer le volet emploi du partenariat stratégique sur la Migration, Mobilité et l'Emploi, de la stratégie conjointe Afrique-UE.

Le suivi des recommandations reprises ci-après devra être assuré par les différents ministères en charge de ces questions au regard de l'agenda proposé dans le cadre du partenariat sur la Migration, Mobilité et l'Emploi, cet agenda pouvant être ciblé spécifiquement sur le volet emploi qui inclut la protection sociale.

L'atelier a permis de mettre en évidence :

- Un consensus sur la nécessité d'une croissance équilibrée, à la fois économique et inclusive socialement, et sur le rôle fondamental de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social dans le développement.
- L'importance et la potentialité de l'économie informelle dans le développement de l'économie des pays africains.
- La nécessaire implication des gouvernements, des acteurs non étatiques et plus particulièrement des partenaires sociaux, ainsi que des organisations internationales.
- L'existence d'un cadre satisfaisant tant politique que sectoriel du fait de l'engagement politique fort des Etats Membres du partenariat et de l'existence de politiques sectorielles qui serviront de cadre d'action.

- La nécessité d'améliorer le cadre stratégique de mobilisation des ressources pour des réformes soutenables à partir à la fois de ressources locales, publiques et privées, et de ressources externes prévisibles et à long terme.

*Pour chacun des 4 niveaux d'interventions considérés, les recommandations ci-après devront porter une attention toute particulière à la dimension genre:*

### **1. Au niveau continental :**

- 1.1 Harmoniser les systèmes d'information et d'analyse du marché du travail, à la fois formel et informel, afin d'avoir une vision de la situation actuelle mais aussi prospective.
- 1.2 Renforcer l'harmonisation de la certification des qualifications et reconnaissance des acquis professionnels y compris dans le secteur informel.
- 1.3 Apporter une véritable guidance pour l'élaboration de contrats de travail permettant une meilleure protection des travailleurs africains dans le cadre de la migration légale du travail tant au sein qu'en dehors du continent.
- 1.4 Etablir une plateforme de dialogue social entre l'Union Africaine et l'Union Européenne incluant une représentation effective des partenaires sociaux et des représentants de la société civile avec une attention particulière sur l'économie informelle.
- 1.5 Assurer le respect et la dissémination des normes fondamentales du travail particulièrement aux niveaux rural et informel.
- 1.6 Etablir des orientations permettant aux Etats Membres d'intégrer les stratégies à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO).dans les politiques de développement et d'investissement.
- 1.7 Appuyer la mise en œuvre effective du programme de l'Union Africaine sur l'amélioration de la qualité et de la productivité des emplois dans l'économie informelle.

### **2. Au niveau régional :**

- 2.1 Approfondir l'analyse et appuyer le dialogue sur la migration des travailleurs à l'intérieur de l'Afrique en coopération avec les Communautés Economiques Régionales (CER)
- 2.2 Harmoniser les droits du travail et de la protection sociale au niveau des CER
- 2.3 Améliorer la connaissance et les techniques sur les programmes et approches de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

### **3. Niveau National :**

- 3.1 Renforcement les capacités des services d'information du marché du travail et des services d'emploi tant publics que privés.
- 3.2 Construire des organes de développement de formation professionnelle autonome dans leur mise en œuvre mais en référence et sous le contrôle de politiques nationales.
- 3.3 Restructurer les systèmes de protection sociale fragmentés pour les convertir en systèmes nationaux de protection sociale cohérents, fournissant une protection sociale fondée sur les droits, pour autant de travailleurs et membres de leur famille que possible, créant des liens entre des systèmes formels et informels viables. Un ensemble de services essentiels peut servir de base pour la création de systèmes de protection plus complets.
- 3.4 Renforcer les capacités des organisations et des institutions responsables de l'entreprenariat et des services d'appui au développement des entreprises.
- 3.5 Promouvoir l'économie sociale comme stratégie clé de l'organisation de l'économie informelle.
- 3.6 Donner une plus grande priorité à la protection sociale dans la programmation de la coopération EU/AU et identifier des points d'entrée dans les programmes existants
- 3.7 Renforcer les capacités en terme de politique sociale et protection sociale des Ministères pertinents ainsi que des autorités locales et des partenaires sociaux et assurer la participation effective de tous les acteurs pertinents pour le développement et la mise en œuvre d'un système de protection sociale inclusif.
- 3.8 Renforcer la gestion des connaissances en matière d'analyse actuarielle et démographique au sein des autorités gouvernementales en charge de la protection sociale
- 3.9 Promouvoir des travaux publics comme stratégie d'extension de la protection sociale vers l'économie informelle
- 3.10 En ce qui concerne les programmes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) : a) appuyer les initiatives visant à créer un environnement favorable au développement des entreprises, notamment des PME actives dans ce domaine, b) promouvoir le dialogue social et la protection sociale dans la conception et le suivi des programmes HIMO et c) élaborer ces programmes sur des opérations durables et les orienter vers les pauvres et les groupes vulnérables en veillant à la participation des femmes.

#### **4 Au niveau local :**

- 4.1 Renforcer ou créer des structures rassemblant les acteurs de l'économie informelle, des autorités locales et des organisations de la société civile sur l'emploi.
- 4.2 Promouvoir le développement des compétences pour permettre aux populations rurales et aux opérateurs de l'économie informelle de dégager davantage de valeur ajoutée au sein des filières de production.

Les participants à la conférence préconisent que ces recommandations soient soumises aux prochaines réunions du groupe conjoint d'experts de l'UE et de l'AU ainsi qu'au Sommet Afrique-Europe de Tripoli, à la réunion régionale sur le Socle de Protection Sociale de Yaoundé et à la Réunion des Ministres en charge du Développement Social à Khartoum.

Un suivi opérationnel pourra dès à présent se faire sur cette base par chacun des participants dans le cadre de ses fonctions au niveau où il se trouve, y compris via des réseaux informels d'échanges d'expériences et de réflexion à distance et/ou locaux.

\*\*\*\*\*